



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations culturelles

Question écrite n° 1215

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui rappeler le montant des crédits mis à la disposition de l'Alliance française. Il lui demande également s'il peut lui préciser la répartition de ces crédits dans les divers pays du monde où l'Alliance est implantée.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1988, l'Alliance française de Paris recevra pour son action extérieure une subvention de 5 500 000 francs et l'ensemble des alliances françaises de l'étranger environ 16 600 000 francs. Le crédit global inscrit en loi de finances 1988 au titre de l'Alliance française (France, étranger, dépenses de gestion, réserves, etc) est de 24 482 028 francs à comparer aux 19 201 028 francs de 1987. Il y a donc eu en 1988 une progression importante de l'appui apporté aux alliances françaises sous forme de subventions de fonctionnement. Aux crédits de fonctionnement s'ajoutent des crédits d'investissement : 2 549 000 francs en 1987, 4 000 000 de francs envisagés pour 1988. Par ailleurs, le département nomme et rémunère 326 agents civils et 44 VSNA qui sont, en 1988, répartis entre plus de 200 alliances françaises de l'étranger. Ces emplois budgétaires représentent une dépense annuelle d'environ 135 000 000 de francs. La répartition des crédits de fonctionnement entre les alliances françaises s'effectue en concertation avec nos ambassades dans les pays concernés et avec l'alliance française de Paris. La répartition actuelle qui porte sur 14 841 500 francs est la suivante, en milliers de francs : Afrique du Sud : 360 ; Angola : 100 ; Antilles Néerlandaises : 10 ; Argentine : 530 ; Australie : 341,5 ; Bahamas : 5 ; Bahreïn : 45 ; Bangladesh : 250 ; La Barbade : 10 ; Belgique : 80 ; Birmanie : 50 ; Bolivie : 215 ; Botswana : 120 ; Brésil : 470 ; Brunei : 90 ; Canada : 130 ; Chili : 150 ; Chypre : 20 ; Colombie : 260 ; Corée : 250 ; Costa Rica : 70 ; Cuba : 60 ; Danemark : 120 ; République Dominicaine : 130 ; EAU : 50 ; Equateur : 160 ; Espagne : 210 ; États-Unis : 420 ; Éthiopie : 300 ; Fidji : 60 ; Ghana : 200 ; Grande-Bretagne : 210 ; Guatemala : 230 ; Honduras : 90 ; Hong-Kong : 60 ; Hongrie : 120 ; Inde : 1 380 ; Indonésie : 75 ; Irlande : 300 ; Islande : 125 ; Italie : 670 ; Jamaïque : 60 ; Japon : 400 ; Jérusalem : 220 ; Kenya : 125 ; Lesotho : 70 ; Libéria : 50 ; Luxembourg : 35 ; Malaisie : 200 ; Malte : 120 ; Maroc : 80 ; Mexique : 510 ; Nicaragua : 90 ; Nigeria : 210 ; Norvège : 30 ; Nouvelle-Zélande : 160 ; Ouganda : 150 ; Pakistan : 415 ; Panama : 90 ; Papouasie-Nouvelle-Guinée : 20 ; Paraguay : 110 ; Pays-Bas : 240 ; Pérou : 190 ; Philippines : 95 ; Pologne : 298 ; Portugal : 475 ; Salvador : 80 ; Sierra Leone : 80 ; Singapour : 160 ; Sri Lanka : 110 ; Suède : 40 ; Suisse : 30 ; Suriname : 52 ; Swaziland : 30 ; Taiwan : 80 ; Tanzanie : 110 ; Thaïlande : 90 ; Tonga : 35 ; Trinité et Tobago : 100 ; Uruguay : 130 ; Venezuela : 285 ; Yougoslavie : 20 ; Zambie : 180 ; Zimbabwe : 140. Cette répartition par pays atteint donc actuellement pour l'année 1988 le montant de 14 841 500 francs, ce qui représente près de 90 p 100 du crédit total à répartir. Le reliquat, de 1 758 500 francs, sera attribué avant la fin de l'année sous forme de subventions exceptionnelles à des alliances françaises rencontrant des difficultés financières importantes.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1215

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er août 1988, page 2253